

## Appel à projets Université Paris-Saclay 2023 TP Innovants

### Cadrage concernant l'appel à projets

L'Université Paris-Saclay souhaite promouvoir par le biais du financement IDEX des initiatives et des innovations pédagogiques visant à favoriser la réussite des étudiants des établissements partenaires, à sensibiliser les enseignants à des manières d'apprendre de nos étudiants qui évoluent et à élargir le cadre de réflexion sur l'apprentissage de la connaissance et le développement de compétences.

Ainsi, une **enveloppe globale de 600 k€ est attribuée aux 3 appels à projets 2023 simultanés qui visent à soutenir les projets de l'idée à la transformation c'est-à-dire :**

- **l'appel à projets « Oser » pour soutenir des initiatives et des expériences pédagogiques innovantes**
- **l'appel à projets « Transformer » pour des actions d'essaimage ou de partage à plus large échelle d'expériences et d'innovations pédagogiques**
- **l'appel à projets « TP innovants » qui soutient des projets de création ou de développement d'activités expérimentales ou de mises en situation pratiques.**

De même, la ludification des enseignements peut constituer un levier intéressant en raison de son caractère non conventionnel d'apprentissage mais également de l'aspect immersif qu'elle permet d'apporter

Ainsi dans le cadre de l'appel à projets 2023, une **enveloppe globale de 75 k€ est attribuée à l'appel à projets « Jeux sérieux » qui vise à soutenir des expérimentations en termes de gamification technologique des pratiques pédagogiques.**

En complément : deux dispositifs peuvent être utilisés pour libérer du temps et accompagner des projets pédagogiques pour les enseignants du second degré et les enseignants-chercheurs

- le congé pour projet pédagogique individuel (CPP), de 6 à 12 mois de modulation de service, sur le périmètre employeur Université Paris-Saclay ainsi que pour l'UEVE et l'UVSQ
- le congé pour innovation pédagogique (CIP), de 3 à 6 mois, préférentiellement en équipe (au moins deux enseignants et/ou enseignants-chercheurs) sur le périmètre de soutien de l'IDEX dévolu (projet porté par ou associé à une équipe pédagogique d'une formation accréditée UPSaclay (niveau L, M, ingénieur Polytech, études de pharmacie ou médecine)

Les critères et le calendrier pour ces deux dispositifs sont décrits dans la campagne d'informations en cours.

## Appel « TP innovants »

Plus précisément, **cet appel « TP innovants »** a vocation à soutenir des projets de création ou de développement **d'activités expérimentales ou de mises en situation pratiques**.

Sont éligibles les projets concernant

- Les formations premier cycle, master, santé, ingénieur du périmètre d'accréditation de l'Université Paris-Saclay
- Les diplômes d'ingénieur, ENS et M des UMA associant une formation du périmètre ci-dessus

Il pourra s'agir de plateformes de modélisation/conception, élaboration, simulation ou caractérisation.

Les projets peuvent s'appuyer pour tout ou partie sur une plateforme expérimentale accessible dans un laboratoire. Dans le cas de dispositifs venant compléter une plateforme expérimentale en laboratoire, les TP devront être accessibles pour une part significative du temps dans le cadre des formations.

Les orientations et attendus prioritaires pour cet appel :

- La mise en œuvre de travaux pratiques à l'interface de disciplines
- L'acquisition de travaux pratiques de compétences pluridisciplinaires ou transversales à plusieurs disciplines ;
- Les travaux pratiques se réalisant en partie sous la forme de projets expérimentaux pluridisciplinaires.
- Accompagner l'intégration d'outils numériques dans les activités d'enseignement et de ressources pédagogiques accessibles en dehors des enseignements
- Soutenir les pédagogies actives et les projets favorisant les apprentissages par et pour les compétences
- Soutenir les initiatives permettant l'inclusion de publics empêchés
- Soutenir les projets pédagogiques d'internationalisation.

Les porteurs sont invités à échanger en amont de la construction de leur projet avec la structure d'appui à la pédagogie concernée par le projet.

## Critères d'éligibilité

Les critères sont les suivants :

- Le porteur du projet est un personnel au sein d'une des composantes, écoles, universités associées de l'Université Paris-Saclay.
- Le dossier comporte le visa de la composante ou établissement référent de la formation concernée, et le ou les autres opérateurs impliqués dans le déroulement et la pérennisation du projet. On attire ici l'attention des porteurs sur leur responsabilité dans l'anticipation nécessaire au recueil des visas auprès des opérateurs et référents, selon un calendrier qui leur est propre.
- Visa du service ou de la cellule d'appui pédagogique
- Dans le cas où le projet intègre du numérique, le visa du ou des services soutien au numérique pédagogique ou TICE qui seront impliqués au sein des universités ou établissements-composantes est à fournir
- Le calendrier d'exécution du projet devra être inférieur ou égal à 24 mois depuis la date de notification de l'aide.
- Le bénéficiaire accepte de se conformer aux dispositions générales du règlement financier de Paris-Saclay voté Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay Séance plénière du 6 juillet 2021(Délibération CA-2021-063)
- Le bénéficiaire s'engage à coordonner le projet jusqu'à sa réalisation finale et à participer aux actions de communication et de valorisation qui seront proposées par l'université Paris-Saclay.

## Critères d'évaluation

Les critères sont les suivants :

- Qualité d'une analyse de la situation de départ et des enjeux
- Valeur ajoutée recherchée du projet clairement identifiée (ex : impact sur les pratiques pédagogiques et la réussite des étudiant(e)s, sur la qualité des formations, ...)
- Faisabilité technique et budgétaire compte tenu du projet et des actions visées
- Calendrier de mise en œuvre
- La pérennisation des moyens au-delà de la durée du projet est présentée
- Etablissements impliqués, rôle et complémentarité dans le projet ;
- Le nombre d'étudiants impliqués et le nombre d'heures d'utilisation de la plateforme pour les TP sera pris en compte.
- Conditions d'accès
- Les usagers de la plateforme à moyen terme et perspective à long terme
- L'utilisation de la plateforme dans plusieurs UE, l'implication de plusieurs formations et de plusieurs niveaux de formation, l'ouverture aux autres établissements sont des éléments d'appréciation supplémentaires mais pas obligatoires.

Les structures de coordination (graduate schools, collège premier cycle et Ecole universitaire de premier cycle Paris-Saclay) participent à la sélection des dossiers. Il est recommandé au porteur d'informer les responsables des mentions (master, licence, ...) dans lesquelles se trouve la formation impliquée par le projet.



## Prise en charge

Cet appel pourra permettre de financer :

- Des investissements directement liés au projet
- La réalisation de produits tangibles
- L'acquisition de droits d'auteur externes
- Des formations pédagogiques des acteurs
- Des consultations professionnelles externes et spécialisées en sous-traitance, prestation de service...
- Des frais de fonctionnement et équipement directement liés à l'accompagnement du projet
- Du personnel requis spécifiquement pour le projet (hors statutaire), par exemple collaborateur de cellule d'appui pédagogique ou technologique...
- Des heures complémentaires (selon établissement) /décharge pour enseignants, dans la limite de 48hEqTD (au-delà les porteurs sont invités à déposer une demande de CIP ou CPP)
- Des coûts associés à la communication et à la valorisation et la dissémination de l'innovation pédagogique (communication, séminaire, retours d'expériences ...)
- Des actions de partage et de diffusion d'expériences pédagogiques.

Les dépenses éligibles au financement sont précisées dans l'article 3.1 du règlement financier de Paris-Saclay joint au présent cadrage de l'AAP 2023.

Il pourra s'agir de financements pleins ou de co-financements. Dans le deuxième cas, le financement ne sera attribué que sur justificatif de l'obtention du co-financement.

Le fonctionnement récurrent d'actions déjà existantes n'est pas éligible.

L'intégralité des dépenses devra être engagée avant la fin de l'exercice budgétaire 2024.

L'action devra être préparée et mise en place pour les années 2023-2024 ou 2024-2025.

Pour les dépenses éligibles par grandes masses (personnel, fonctionnement et équipement), les porteurs se referont au document d'aide pour remplir les appels à projets (FAQ) et au règlement financier Université Paris-Saclay

## Soumission

Date limite : **11 mai 2023 midi** avec les visas des composantes, écoles, UMA concernées.  
Pour déposer le dossier : compléter le formulaire en ligne et déposer le dossier (pdf) sur la plateforme.

Merci de respecter le nom de fichier suivant : NomPorteur\_projet\_AAPTPinnovant2023.doc

Contact si besoin : aap.innovation-pedago@universite-paris-saclay.fr

L'expertise des dossiers et le jury auront lieu durant le mois de mai pour une validation en CFVU du 26 juin 2023.

## Documents afférents à l'appel

- Dossier de candidature, à compléter et à déposer lors de la candidature via le formulaire en ligne.
- Liste des référents pour visa des établissements et contacts des structures de coordination
- Document d'aide pour remplir les appels à projets (FAQ)
- Règlement financier Université Paris-Saclay

Tous les documents sont accessibles sur la page web de l'appel à projet